

DISCIPLINES

Piano - Guitare - Flûte traversière
Violon - Clarinette - Trompette
Saxophone - Percussions...

COURS COLLECTIFS

Eveil - Cordes - Harmonie - Solfège
Ensemble de flûtes - Chorale
Ensemble de guitares...

Pour vous inscrire :

- ⇒ **Remplissez la fiche d'inscription** ci-contre, et retournez-la à la Mairie d'Aix-sur-Vienne - Service culturel - 44, av. du Président Wilson 87700 Aix-sur-Vienne.
- ⇒ **Rencontrez les professeurs** à l'occasion de permanences, les jeudi 7, vendredi 8 et lundi 11 septembre à partir de 16h30
- ⇒ **Participez à la réunion de rentrée** le mercredi 13 septembre à 18h dans les locaux de l'école de musique.
- ⇒ **La reprise des cours se fera à partir du jeudi 14 septembre 2017.**

Pour toutes demandes relatives à l'aspect pédagogique, contactez Monsieur Jean DANIEL, Directeur de l'école de musique et d'arts plastiques au 05 55 70 77 24 - pour les demandes d'ordre administratif, contactez Madame Laurène MICHEL, au 05 55 70 77 02.

Pour être prise en compte, la fiche d'inscription doit impérativement être signée par le représentant légal. Une confirmation de votre inscription, ainsi que les tarifs vous seront expédiés par courrier à votre domicile. Pour tout désistement, le signaler par courrier adressé à Monsieur le Maire d'Aix-sur-Vienne.

Tout trimestre entamé est dû. (CF Règlement intérieur)

FICHE D'INSCRIPTION

Informations obligatoires pour toute inscription

ELEVE :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Autres renseignements :

POUR LES ELEVES MINEURS, COORDONNEES DU REPRESENTANT LEGAL :

Nom :

Prénom :

Adresse (si différente) :

Téléphone :

Adresse mail :

DISCIPLINE SOUHAITEE : (cochez)

Piano		Saxophone	
Flûte traversière		Percussions	
Violon		Trompette	
Clarinette		Guitare	
Eveil		Solfège	
Musique d'ensemble : harmonie/orchestre junior		Chorale	

Réinscription : oui

non

Demande de location d'instrument : oui

non

(Sous réserve de disponibilité - prendre contact avec le professeur concerné)

Date :

Signature du représentant légal (obligatoire) :

...../...../.....